



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi, le 8 janvier 2018 à 20h30 au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du projet de règlement numéro 610-2017 intitulé : *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018*
4. Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.2 Dépôt du projet de règlement numéro 611-2018 intitulé : *Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 461-2009 et édicter de nouvelles dispositions concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Saint-Côme*
5. CRÉVALE – Résolution d'appui
6. 35^e anniversaire de la Cara - Cotisation
7. Demandes d'aide financière
 - 7.1 Centre de prévention du suicide de Lanaudière
 - 7.2 Festival St-Côme en Glace
8. Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 8.1 Avis de motion
 - 8.2 Dépôt et adoption règlement numéro 612-2018 intitulé : *Règlement abrogeant les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux*
9. Achat d'une remorque – Premiers répondants

DIVERS

10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Levée de la séance



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 864-2018-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2017 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), le projet de règlement numéro 610-2017 intitulé : *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2018*, est déposé.

4. FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

4.1 Avis de motion

Un avis de motion est déposé par monsieur le conseiller Michel Venne à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement abrogeant le règlement numéro 461-2009 afin d'édicter de nouvelles dispositions concernant le *Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publique*.

4.2 Dépôt du projet de règlement numéro 611-2018 intitulé : Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 461-2009 et édicter de nouvelles dispositions concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Saint-Côme

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), le projet de règlement numéro 611-2018 intitulé : *Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 461-2009 et édicter de nouvelles dispositions concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dans la Municipalité de Saint-Côme*, est déposé,

5. CRÉVALE – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT que depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT que Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire¹;



- CONSIDÉRANT** que, malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2%, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;
- CONSIDÉRANT** qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- CONSIDÉRANT** que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- CONSIDÉRANT** que les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;
- CONSIDÉRANT** que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 865-2018-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme reconnaît la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 » par une ou des activités suivantes, à savoir :

- Offre d'activités de loisir parents-enfants
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Mise en place de corridors scolaires
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web



- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Distribution d'outils de sensibilisation aux parents de votre municipalité (veuillez noter qu'il ne s'agit pas ici de distribution massive, mais de remise d'outils lors d'activités ou d'interventions avec les parents)
- Investissement dans la bibliothèque municipale
- Diffusion sur les panneaux électroniques de la ville de messages d'encouragement destinés aux étudiants
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de leur territoire
- Diffusion de messages de valorisation des enseignants (première semaine de février)
- Collaboration avec les écoles de votre milieu
- Maintien de la certification OSER-JEUNES
- Invitation du CREVALE à présenter ses actions ou parler des conséquences économiques du décrochage scolaire lors d'une séance du conseil municipal ou d'une rencontre des gestionnaires municipaux

Adopté

6. 35E ANNIVERSAIRE DE LA CARA – COTISATION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 866-2018-01

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse, à l'organisme la CARA, un montant de 200\$ à titre de cotisation pour l'année 2018.

Adopté

7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

7.1 Centre de prévention du suicide de Lanaudière

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 867-2018-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 50\$ à l'organisme *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* pour l'année 2018.

Adopté

7.2 Festival St-Côme en Glace

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 868-2018-01



Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 8 200\$ à, l'organisme *Festival St-Côme en Glace* pour l'année 2018.

Adopté

8. LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

8.1 Avis de motion

Un avis de motion est déposé par madame la conseillère Elaine Roy à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement abrogeant les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 afin d'adopter un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

8.2 Dépôt et adoption règlement numéro 612-2018 intitulé : Règlement abrogeant les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c-27.1), le projet de règlement numéro 612-2018 intitulé : *Règlement abrogeant les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux* est déposé,

CONSIDÉRANT la tenue d'élections municipales en 2017;

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités, d'adopter un nouveau règlement, avec ou sans modification, le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, au plus tard le 1^{er} mars suivant l'élection;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 869-2018-01

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le projet de règlement numéro 612-2018 intitulé : *Règlement abrogeant les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux*, soit adopté.

Qu'un avis public soit publié conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1).

Adopté

9. ACHAT D'UNE REMORQUE – PREMIERS RÉPONDANTS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 870-2018-01



Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat d'une remorque ainsi que des courroies à cliquets pour le service premiers répondants, de la compagnie Remorques 125 / 9030-0849 QUÉBEC INC. au coût de 5 990.42\$ taxes incluses.

Adopté

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 871-2018-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée. (21h)

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim